

Examen de l'endettement agricole—Loi

Quand le ministre a déclaré qu'il avait obtenu l'accord général de toutes les provinces, il le pensait peut-être vraiment. Cependant, cela ne semble guère compatible avec ce que le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan a dit, non plus qu'avec ce que m'a confié le ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard.

J'inviterais le ministre à demander seulement au député de Bruce-Grey, qui lui prête son concours cet après-midi, ce qui est advenu du projet pilote de Bruce-Grey. Ces gens-là ont constaté que les banques n'avaient pris aucune décision et qu'elles avaient temporisé jusqu'à la fin. Une fois terminé l'examen, les banques ont procédé à la saisie et n'ont pas vraiment tenté de conclure un arrangement.

Tel qu'il est rédigé, cet amendement ne parle ni de décision du tribunal ni de consolidation de la dette. Il vise seulement les cas où il y a injustice ou retard indu. Je voudrais bien qu'un banquier compare cet après-midi devant ce comité pour dire qu'il tient à pouvoir être injuste à l'égard d'un agriculteur qui éprouve des difficultés et qu'il ne veut pas du tout que le bureau ait le droit de soumettre la question à un tribunal compétent pour qu'il formule l'arrangement qu'il juge équitable dans les circonstances. Je pense qu'il y a bien peu de banquiers qui auraient le cœur suffisamment dur pour formuler cette proposition devant le comité cet après-midi.

Le ministre a dit qu'il était prêt à accepter l'amendement à l'article 38 ou 39, à condition qu'un comité de la Chambre soit saisi de toute la question. J'imagine que ce serait le comité de l'agriculture ou l'un de ses sous-comités. Si ce comité était constitué et établi en janvier prochain, il pourrait revoir la situation et juger s'il y a lieu d'adopter cet amendement ou un autre semblable. Le ministre promettra-t-il à la Chambre de chercher à obtenir l'appui à un tel amendement et à en saisir la Chambre, en supposant que le comité chargé d'examiner la loi le recommande? Le ministre s'est déjà exprimé plusieurs fois au sujet de l'idée de réexamen que l'on propose. Serait-il disposé à le promettre, car les organismes agricoles réclament nettement une mesure législative de ce genre depuis quelque temps.

Il y a quatre ou cinq ans, je crois, le ministre siégeait à un comité de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, et en juin 1984 le comité des finances, du commerce et des affaires économiques de la Chambre était saisi d'une mesure législative beaucoup plus solide que celle-ci. Ce comité avait en effet été saisi il y a deux ans d'une mesure beaucoup plus rigoureuse mais de même nature. Il est peu étonnant, puisque le ministre avait promis ce projet de loi le 10 juillet dernier, que tout le monde ait été surpris qu'il n'ait réussi à le présenter à la Chambre qu'à la mi-juin.

● (1720)

La Fédération canadienne de l'agriculture, le Syndicat national des cultivateurs, les syndicats du blé et bien d'autres appuient l'amendement que j'ai proposé. Le ministre pourrait-il dire s'il serait disposé à présenter un amendement approprié si le comité permanent en faisait la recommandation quand il réexaminera la loi en janvier prochain ou au début de l'an prochain?

M. Wise: Monsieur le Président, je tiens à faire une mise au point. J'ai dit que j'avais eu des entretiens avec mes homologues provinciaux en janvier et en mars. J'ai dit que deux gouvernements provinciaux accepteraient l'idée de réductions obligatoires. Il s'est produit depuis ce temps un changement de gouvernement à l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Foster: Un changement pour le mieux.

M. Wise: En fait, je crois que cela a du bon, du moins pour ce qui est de la démarche de ce nouveau gouvernement face à l'examen de la loi. Il a récemment créé un comité d'examen qui ne détient aucun pouvoir juridique.

M. Althouse: Absolument aucun pouvoir.

M. Wise: C'est exact. Le nouveau gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard est tout aussi sensibilisé à la situation. Il fait preuve de la compréhension, du jugement et de la prudence de rigueur en ce moment lorsque l'on traite de la question.

Le député m'a demandé de prendre un engagement maintenant. Il serait irresponsable de ma part de le faire sans avoir pris connaissance des comptes rendus des comités d'examen et de l'avis du comité permanent. Qui sait? Il est plus que probable que le député sera membre de ce comité. Je suis convaincu qu'il souhaitera que le comité ait la possibilité d'entendre des témoins. J'accueillerai avec plaisir les recommandations qu'il fera à l'issue des audiences, à mon avis, le seul moment opportun.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le ministre continue de suggérer que nous aurons entre les mains les comptes rendus des bureaux d'examen. Malheureusement pour les agriculteurs, les recommandations susceptibles de nous contraindre de modifier la loi auront été perdues à jamais. Ils n'auront pas eu de chance supplémentaire.

Nous estimons que le ministre devrait inclure cet article maintenant pour offrir aux agriculteurs une certaine protection plutôt que d'attendre que grossisse le nombre des victimes. Je me rends compte que les modifications seront orientées selon la manière dont les désastres surviennent. Cependant, les agriculteurs n'auront pas eu de deuxième chance. En fait, le gouvernement condamne le premier groupe de personnes qui se présenteront devant les comités à servir d'exemple en vue des futures modifications de la loi. Je suis d'avis qu'il nous faut prévoir une mesure de protection contre cela.

M. Foster: Monsieur le Président, dans les commentaires qu'il faisait il y a quelques minutes, le ministre a laissé entendre que les personnes avec qui il a discuté de la question voulaient être sûres que les comités d'examen ne détenaient absolument aucun pouvoir de rééchelonnement de la dette. S'il n'existe aucun moyen de rééchelonner la dette, comment le ministre peut-il espérer que le système fonctionne? C'est le problème qui s'est posé relativement au projet expérimental de Grey-Bruce. Le projet portait sur 25 ou 26 demandes sur un total d'environ 90. Par ailleurs, les banques tergiversaient et la société refusait de rééchelonner leur dette. Tout le système s'est enrayé. Les membres de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario et d'autres représentants ont fait tout leur possible, mais ils manquaient de pouvoir de persuasion. On n'en trouve